



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Election des représentants de la commune au sein de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Forum d'Entreprises de Revel

N° 008.03c.2026

Rapporteur :
Jérôme Garcia

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 mars 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Amandine FAUGÈRE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-00803c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La SAEML a notamment pour objet la gestion de la pépinière d'entreprises de Revel, la formation de nouveaux entrepreneurs et la prospection d'entreprises afin de permettre le développement de toute filière en relation avec l'économie locale.

L'article 7 de ses statuts indique que le nombre d'administrateurs est fixé à 13. Le nombre de représentants pour la commune est fixé à 2.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des représentants de la commune au sein de la SAEML Forum d'Entreprises de Revel comme l'autorise l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Par 25 voix POUR et 4 abstentions (Olivier PICARD, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI), sont élus :

- aux conseils d'administration :

1^{er} délégué : Jérôme GARCIA
2^e délégué : Alain MAGNIN-LAMBERT


- aux assemblées générales :

Monsieur Thierry DUMAS

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

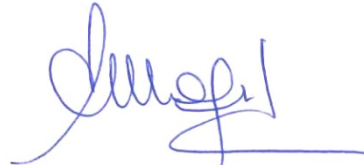
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 27 mars 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-00803c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation